

## Edito



De gauche à droite :  
Maurice Lang, Dominique  
Perdrieau, Joseph Septans,  
François Pelletier.

Au terme de plusieurs mois de réflexion, le projet de révision du SAGE Layon Aubance a été validé le 14 juin 2013 à l'unanimité des membres de la Commission Locale de l'Eau - CLE (élus, usagers de l'eau, organisations professionnelles, associations et services de l'Etat). Ce document de référence fixe quatre enjeux principaux et propose une liste d'actions prioritaires à mettre en œuvre afin de valoriser et protéger notre ressource en eau et nos milieux aquatiques, pour les six années à venir.

Avant que ce document ne rentre réellement en application sur notre territoire, la procédure de validation définitive doit suivre plusieurs étapes. Une première phase de consultation des collectivités

a été conduite en fin d'année 2013. Puis chaque habitant pourra émettre ses remarques lors d'une enquête publique prévue au printemps 2014. Ce n'est qu'au terme de cette étape que le Préfet de Maine-et-Loire validera le document qui s'imposera alors aux collectivités, aux acteurs économiques et à chaque citoyen du territoire. Parallèlement, nos syndicats qui travaillent sur les bassins versants de l'Aubance, du Layon, du Louet et du Petit Louet, se sont engagés dans une redéfinition du périmètre du SAGE : la volonté des hommes est d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains sur un territoire certes plus important mais soumis aux mêmes problématiques environnementales. L'objectif reste identique : reconquérir la qualité de l'eau afin d'être en accord avec la réglementation européenne.

A nous, collectivement, de transformer l'essai.

**Dominique PERDRIEU,**

Président de la CLE et du Syndicat Mixte du Bassin du Layon.

**Joseph SEPTANS,**

Vice-Président de la CLE et Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance.

**Maurice LANG,**

Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet.

**François PELLETIER,**

Président du SIVU de protection des Levées de Blaison-Gauhier aux Ponts-de-Cé / Mûrs-Erigné.

## Actualités

**SAGE** Schéma  
d'Aménagement  
et de Gestion  
des Eaux  
Layon Aubance

### Sommaire

**Pages 2 et 3**  
Actions menées  
sur les bassins versants

**Pages 4 et 5**  
Mise en œuvre du SAGE  
Layon Aubance

**Pages 6 et 7**  
Les nouvelles du bassin  
de l'Aubance

**Pages 8 et 9**  
Les nouvelles du bassin  
du Layon

**Page 10**  
Le Xénope lisse / Glossaire

**Fiche détachable**  
Jardiner au naturel



Démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique

### Succès du colloque «Réduction des pesticides dans nos communes»

Le 29 octobre dernier, 130 élus et agents des communes de Maine-et-Loire et des départements voisins étaient réunis à Doué-la-Fontaine à l'occasion du colloque «Réduction des pesticides\* dans nos communes», organisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire et Mauges, en partenariat avec le SAGE Layon Aubance et la ville de Doué-la-Fontaine. Ce rassemblement a permis de constater l'engouement des collectivités au sujet de la réduction des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Au cours de cette journée, les participants ont pu prendre connaissance des enjeux du SAGE Layon

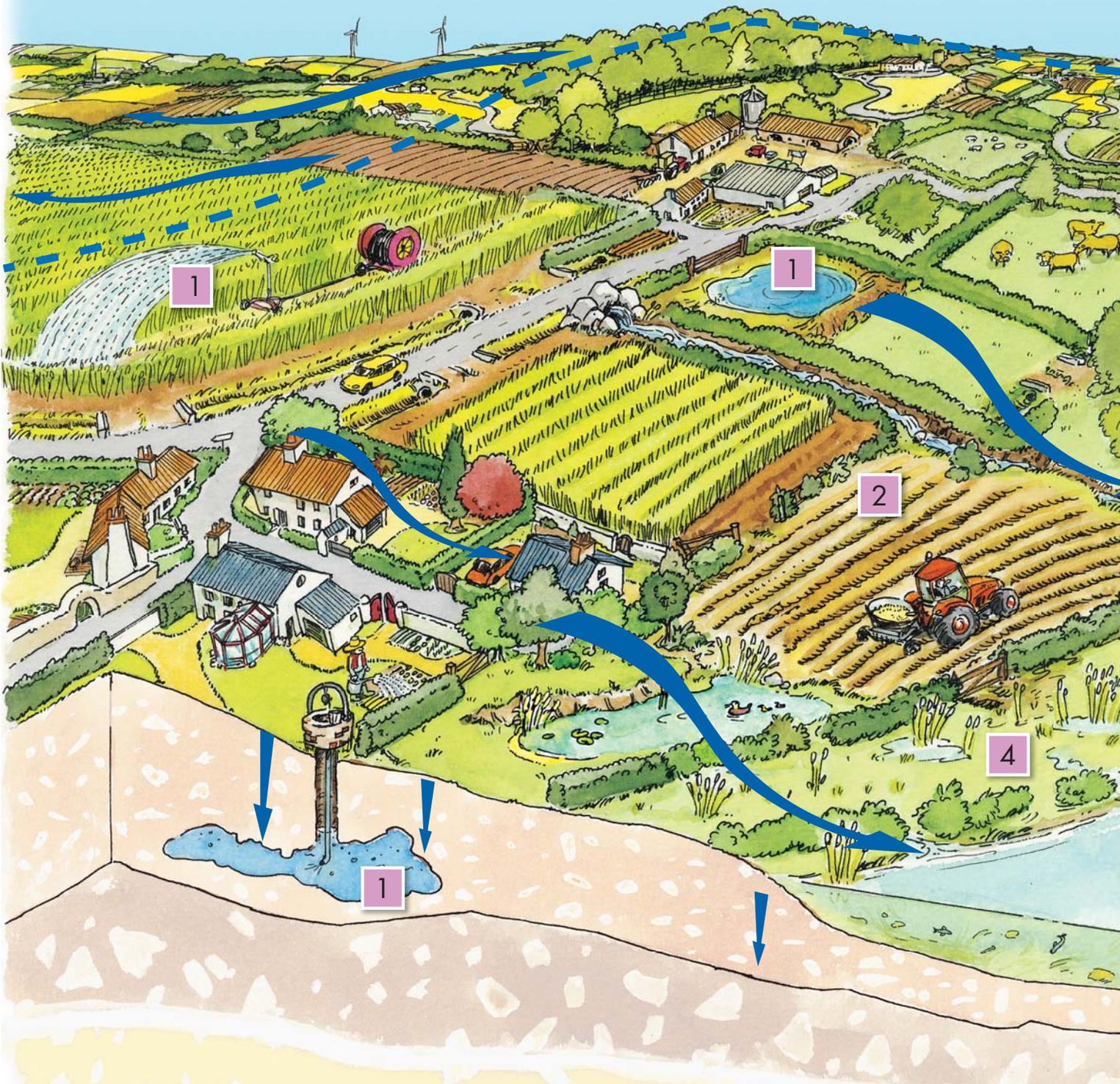
Aubance et de la qualité de l'eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance à travers des conférences et des témoignages sur les méthodes alternatives aux pesticides (utilisation des plantes vivaces, fleurissement en pied de mur...). L'après-midi était consacré à des ateliers animés en plein cœur de la ville de Doué-la-Fontaine (pratiques novatrices en matière d'entretien de la voirie, de gestion écologique de « la coulée verte » et d'entretien des cimetières).

Retrouvez toutes les interventions et les photos de la journée sur le site internet du SAGE Layon Aubance ([www.eau-layon-aubance.fr](http://www.eau-layon-aubance.fr)).

## ACTIONS ET TRAVAUX MENÉS SUR LE BASSIN VERSANT

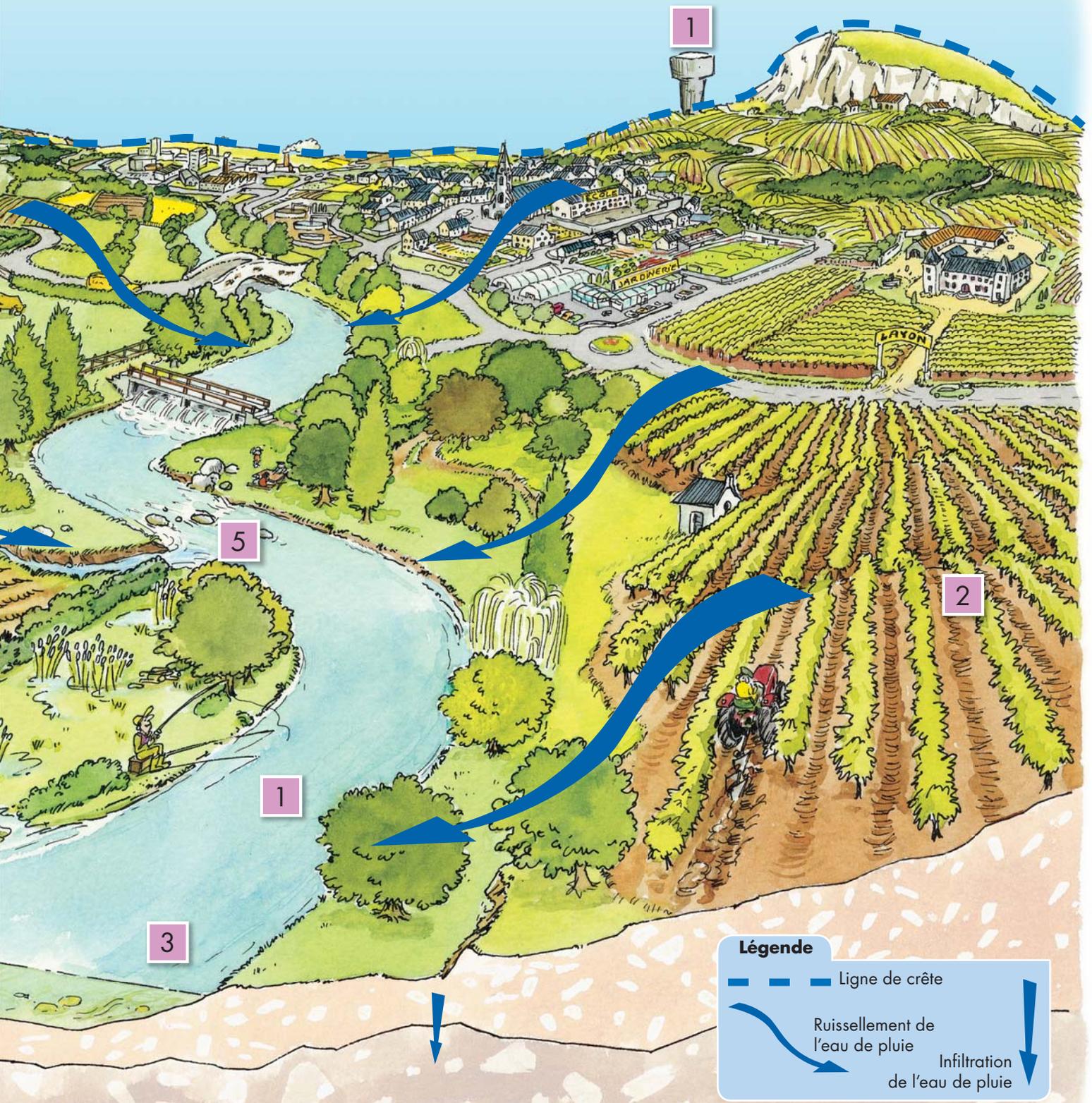
Dans ce numéro 17 de « L'eau en Layon Aubance », les actions engagées pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques apparaissent sur ce schéma.

- 1 Etude de la ressource en eau..... page 4
- 2 Actions menées auprès des agriculteurs et viticulteurs (MAEt)..... page 5
- 3 Mesure de la qualité de l'eau..... pages 6 et 8
- 4 Valorisation d'une zone humide..... page 7
- 5 Restauration des lits de l'Aubance et du Layon..... pages 7 et 9



### Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

«C'est l'ensemble de la surface où l'eau de pluie circule naturellement vers une même rivière ou nappe d'eau souterraine». Il est délimité par une ligne de crête où les eaux se séparent (ligne passant par les points les plus élevés du relief). Ainsi, nous appartenons tous à un bassin versant. Chaque action sur le bassin versant aura donc un impact sur le fossé, puis le ruisseau qui s'écoule dans la rivière.



## MISE EN OEUVRE DU SAGE LAYON AUBANCE

**SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
Layon Aubance

### UNE ÉTUDE SUR LES RESSOURCES EN EAU DISPONIBLES

**Le SAGE Layon Aubance, en partenariat avec le SAGE Evre Thau St Denis, a lancé en novembre 2012 une étude sur la gestion quantitative de l'eau, afin de mieux connaître les besoins et les ressources disponibles.**

Cette étude a pour objectifs d'identifier les usages actuels de l'eau, les ressources et les volumes en eau disponibles, ainsi que les futurs besoins en eau répartis par activités. Ces résultats serviront à établir un programme d'actions permettant d'organiser la gestion de l'eau sur le territoire.

Les premiers résultats de l'étude montrent que les principaux usages de l'eau sont l'alimentation en eau potable et l'irrigation agricole. On note également quelques prélèvements industriels qui se font majoritairement en eau souterraine (environ 800 000 m<sup>3</sup> en 2010).

Les besoins en eau potable sur le territoire s'élèvent en moyenne à 7 millions de m<sup>3</sup> /an et sont garantis uniquement par des captages en Loire.

Les volumes utilisés pour l'irrigation agricole sont dépendants des conditions climatiques. Ils fluctuent fortement : par exemple en 2007, année pluvieuse, ils ont été de 2,3 millions

de m<sup>3</sup> / an, alors qu'en année sèche, ils peuvent atteindre 6 millions de m<sup>3</sup> /an. Les bassins versants les plus sollicités sont l'Hyrôme et le Layon amont, et le Javoineau et l'Arcison dans une moindre mesure.

La 2<sup>ème</sup> phase d'estimation des volumes disponibles est en cours. Les résultats de l'étude sont attendus pour 2014.



#### RECRUE

UNE NOUVELLE



Marie Hordenneau a rejoint l'équipe du SAGE Layon Aubance, en tant que chargée de communication et d'environnement. Vous pouvez la joindre au : 02 41 38 58 42.

### LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE À NOUVEAU PARTENAIRE DU SAGE

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est un dispositif de financement de la Région des Pays-de-la-Loire. Il est destiné à la mise en œuvre des programmes d'actions des SAGE sur une durée de 3 ans.

Deux CRBV ont déjà été mis en œuvre sur les périodes 2007-2009 et 2010-2012, sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Les 29 actions à réaliser portent sur la restauration des cours d'eau, le recensement et la valorisation des zones humides, l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion de l'herbe dans les communes et la communication.

Elles concernent de nombreux acteurs du territoire : les syndicats des bassins versants du Layon et de l'Aubance, les collectivités, les particuliers, les agriculteurs, les viticulteurs et l'université d'Angers.

Le taux moyen d'aide de la Région est de 28 % du montant total des opérations, qui s'élève à environ 3,4 millions d'euros.

Le troisième CRBV 2013-2015 a été signé le 16 octobre 2013 à Chaudfond-sur-Layon.

Dominique Perdrieau, Président de la Commission Locale de l'Eau et du Syndicat Mixte du Bassin du Layon ; Sophie Bringuy, Vice-Présidente du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire en charge de l'environnement ; Michel Gazeau, Vice-Président du Syndicat Mixte du Bassin du Layon.



## ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET LES VITICULTEURS POUR RÉDUIRE L'UTILISATION DES PESTICIDES\*

Depuis 2010, le SAGE Layon Aubance accompagne les agriculteurs et les viticulteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques afin d'améliorer la qualité de l'eau. Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) à enjeu «eau» font partie des outils déployés par le SAGE Layon Aubance.

### QU'EST QU'UNE MAEt ?

Les MAEt sont des contrats de 5 ans qui se concrétisent par la mise en oeuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, au moyen d'une aide versée aux agriculteurs et aux viticulteurs. Elles visent à compenser le manque à gagner ou le risque pris sur la conduite de la culture par des nouvelles pratiques.

Il existe plusieurs MAEt : réduction de l'utilisation des pesticides\*, enherbement des inter-rangs en vigne, conversion des parcelles cultivées en prairies...

Au préalable à l'engagement en MAEt, le SAGE Layon Aubance propose la réalisation d'un diagnostic du siège et des parcelles de l'exploitation afin d'identifier les actions à mettre en oeuvre, avec un échéancier, en fonction des contraintes de l'agriculteur ou du viticulteur.

### BILAN DU DISPOSITIF SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

De 2010 à 2013, 65 exploitations agricoles et viticoles se sont engagées dans au moins une MAEt. Au total, cela représente plus de 2 300 hectares engagés dont près de 900 hectares de vignes. La mobilisation a donc été forte. Ce bilan fait du territoire Layon Aubance l'un de ceux qui a contractualisé le plus de MAEt à enjeu « eau » dans la Région des Pays-de-la-Loire.

Du point de vue des évolutions de pratiques, les suivis réalisés dans les premières exploitations engagées ont montré que les Indices de Fréquence de Traitement (IFT)\* ont été réduits malgré des conditions météorologiques particulièrement difficiles à gérer en 2012 et 2013.

Le dispositif de MAEt est maintenant clos. Les exploitations engagées servent souvent de support d'animations techniques ou de réseaux d'expérimentation afin de faire partager aux autres agriculteurs et viticulteurs des clés vers une réduction de l'utilisation des pesticides.

Le travail du sol est une technique alternative au désherbage chimique.



**JEAN-CHRISTIAN BONNINI,**

viticulteur  
Domaine de la  
Croix des Loges à  
Martigné - Briand

### Qu'est-ce qui a motivé votre engagement en MAEt, en 2011 ?

« Les agriculteurs et viticulteurs sont conscients qu'ils ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier pour des productions très ancrées au territoire comme la vigne. Personnellement, j'avais commencé à optimiser mon système et à réduire le recours au désherbage chimique et à la protection fongicide de mes vignes. Je voulais aller plus loin, seulement cela modifiait significativement le fonctionnement de mon exploitation, mes pratiques, le temps de travail... Le diagnostic d'exploitation m'a d'abord permis d'y voir plus clair sur ce que je pouvais faire, les priorités et les outils à ma disposition, tant sur le matériel que sur les aides disponibles, dont les MAEt. »

### Que vous ont apporté les MAEt ?

« Elles m'ont permis de concrétiser mon projet et même d'aller au-delà de ce que je pensais possible de faire. En compensant sur plusieurs années le risque pris sur des impasses de traitement, l'investissement dans du matériel de pointe permettant de réduire les doses ou de supprimer des traitements (outils de travail du sol), j'ai pu modifier en douceur mes pratiques et le fonctionnement de mon exploitation. En plus, comme mes conseillers étaient impliqués dans la démarche, je n'étais pas seul à mener la réflexion. »

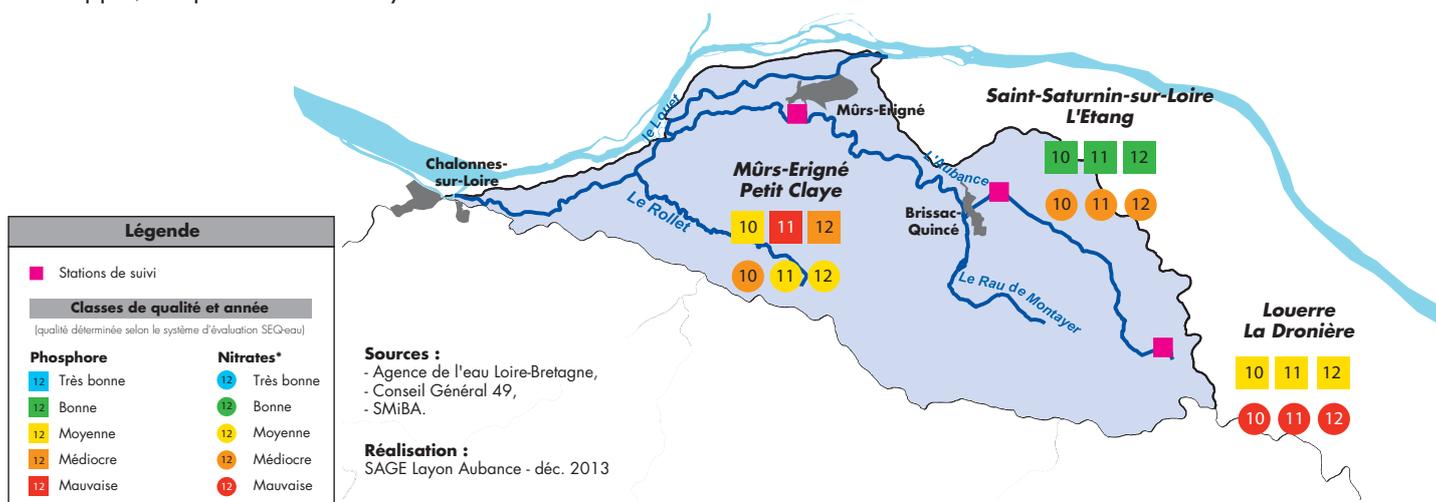
## LES NOUVELLES DU BASSIN DE L'AUBANCE



### LA QUALITÉ DE L'AUBANCE DEPUIS 2010

L'Aubance fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux, sur différents paramètres physico-chimiques, bactériologiques et pesticides. Ce numéro de « L'eau en Layon Aubance » s'intéresse plus particulièrement au phosphore et aux nitrates. Pour rappel, l'objectif du SAGE Layon Aubance est d'atteindre

une bonne qualité des eaux (couleur verte sur la carte) aussi bien sur le phosphore (■) que sur les nitrates (●). Les seuils de concentration à ne pas dépasser sont respectivement de 0,2 mg/l et 50 mg/l.



#### PHOSPHORE

##### CONCENTRATIONS

L'objectif sur les concentrations de phosphore est atteint sur la partie centrale de l'Aubance, mais la situation se dégrade vers l'amont et s'améliore vers l'aval.

##### ORIGINES

Leur présence dans l'eau peut être d'origine agricole (érosion des sols), domestique (rejets des stations d'épuration, déversements des réseaux de collecte lors de fortes pluies) ou industrielle.

##### IMPACTS

Le phosphore n'est pas directement un élément toxique pour les milieux aquatiques. Il est cependant le principal facteur, avec les nitrates, responsable du phénomène d'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau.

#### NITRATES

D'après les mesures de qualité de l'eau, la situation est particulièrement mauvaise à l'amont et s'améliore progressivement vers l'aval.

La présence de nitrates dans l'eau peut être d'origine agricole (lessivage des sols\*), domestique (assainissement collectif et non collectif) ou industrielle.

Les nitrates contribuent à l'eutrophisation des cours d'eau et des plans d'eau, qui se traduit par un développement excessif d'algues vertes perturbant le fonctionnement des milieux aquatiques. Ils sont également impactants à fortes concentrations pour l'alimentation en eau potable.

Eutrophisation de l'Aubance



#### RECRUE

UNE NOUVELLE



Maëva Fortin a remplacé Alexandre Barreteau au Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA) et au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet au mois de novembre 2013, en tant que technicienne de rivière. Vous pouvez la joindre au : 02 41 91 74 10

## UN TRONÇON DE L'AUBANCE RESTAURÉ À GRAND CLAYE (MÛRS-ÉRIGNÉ)

Après deux ans et demi de concertation, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubance (SMiBA) et les propriétaires riverains de l'Aubance à Grand Claye se sont accordés sur un projet commun.

Ainsi, ce sont plus de 2 000 tonnes de graviers, cailloux et blocs qui ont été disposées dans le lit de la rivière de manière à retrouver un niveau d'eau acceptable et une rivière vivante, tout en assurant la continuité écologique (circulations des sédiments et de la faune aquatique).



Création d'un radier\* sur l'Aubance

## LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN ÉCRIN DE NATURE À SOULAINES/AUBANCE

La commune de Soulaines-sur-Aubance a acquis il y a quelques années une parcelle de terre peu ordinaire. En effet, celle-ci est constituée de différents habitats naturels de grande qualité (haies bocagères composées d'arbres ancestraux, mare et prairie humide). On y trouve des espèces à forte valeur patrimoniale : grenouilles, tritons, libellules, fritillaires pintades...

Les élus de la commune décident alors, avec le SMiBA et l'association EDEN (Études des Équilibres Naturels), d'élaborer un projet de restauration de cette parcelle.

Pour réaliser l'état des lieux de ces milieux remarquables et avant de lancer les travaux de restauration, la commune a confié l'étude à l'association EDEN reconnue pour son travail sur le bocage ainsi que sur les haies, mares et prairies.

Une fois ces préconisations de restauration établies, les travaux ont été réalisés en octobre dernier en partenariat avec des étudiants du lycée du Fresne, pour la partie débroussaillage/ bûcheronnage et avec une entreprise locale, pour le curage et le retalutage des berges de la mare.

Enfin, un programme est établi pour la gestion de la prairie humide et des vieux arbres présents au sein des haies bocagères.

Un sentier d'interprétation simple permettra également aux écoles, ainsi qu'à tous ceux qui le souhaitent, de découvrir ce petit écrin de biodiversité.



Avant

Fritillaire pintade

Pendant

Après

**CONTACT**

Maëva Fortin  
Technicienne de rivière du Syndicat Mixte  
du Bassin de l'Aubance  
02 41 91 74 10

## LES NOUVELLES DU BASSIN DU LAYON

### LA QUALITÉ DU LAYON DEPUIS 2010

Le Layon et ses principaux affluents font l'objet d'un suivi de la qualité des eaux, sur différents paramètres physico-chimiques, bactériologiques et pesticides. Ce numéro de «L'eau en Layon Aubance» s'intéresse plus particulièrement au phosphore(■) et aux nitrates(●).

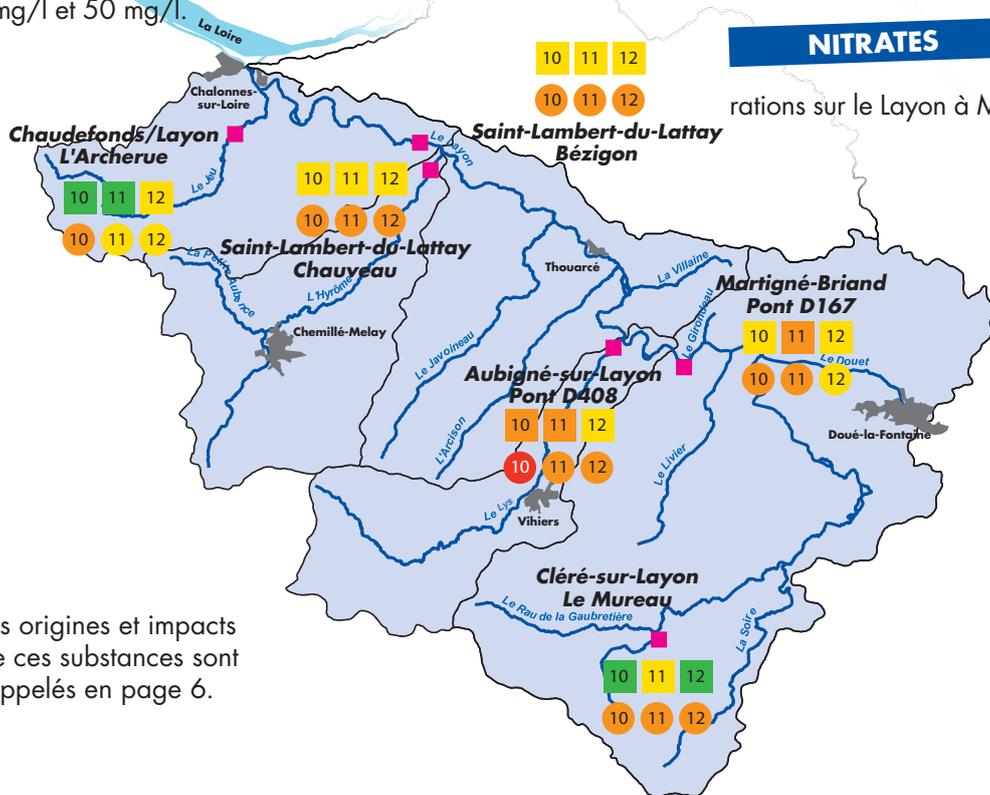
Pour rappel, l'objectif du SAGE Layon Aubance est d'atteindre une bonne qualité (couleur verte sur la carte) des eaux aussi bien sur le phosphore que sur les nitrates. Les seuils de concentration à ne pas dépasser sont respectivement de 0,2 mg/l et 50 mg/l.

#### PHOSPHORE

En 2012, seul le Layon amont a atteint l'objectif de bon état en phosphore. Sur le restant du bassin versant, la situation est globalement moyenne. Les principaux efforts doivent porter sur l'assainissement collectif (poursuite de l'amélioration des réseaux de collecte et des stations d'épuration) et sur les zones d'élevage (poursuite de l'amélioration de la gestion des apports de phosphore).

#### NITRATES

L'objectif n'est jamais atteint sur le bassin versant du Layon. Depuis 2010, on note quelques améliorations sur le Layon à Martigné-Briand, sur le Jeu et sur le Lys.



Légende	
■ Stations de suivi	
Classes de qualité et année	
<small>(qualité déterminée selon le système d'évaluation SEQ-eau)</small>	
Phosphore	Nitrates*
12 Trés bonne	12 Trés bonne
12 Bonne	12 Bonne
12 Moyenne	12 Moyenne
12 Médiocre	12 Médiocre
12 Mauvaise	12 Mauvaise

Les origines et impacts de ces substances sont rappelés en page 6.

Sources :  
- Agence de l'eau Loire-Bretagne,  
- Conseil Général 49,  
- SMBL.

Réalisation :  
SAGE Layon Aubance - déc. 2013

### LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAYON A FÊTÉ SES 40 ANS



Le 13 septembre 2013, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL) a fêté ses quarante ans d'existence en présence de nombreuses personnalités, à Saint-Georges-sur-Layon.

Retrouvez toutes les photos de la journée, ainsi que les interventions et les expositions sur le site internet du SMBL : [www.eau-layon-aubance.fr](http://www.eau-layon-aubance.fr)

## LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LAYON ET DE SES AFFLUENTS

Le retour au bon état des cours d'eau passe notamment par la reconquête de la continuité écologique, définie par :

- la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, à leur croissance, à leur alimentation ou à leur abri,
- le bon déroulement du transport naturel des sédiments,
- le bon fonctionnement des réservoirs biologiques\*.

Afin de retrouver cette continuité écologique, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon restaure certaines portions du Layon et de ses affluents en améliorant la morphologie de la rivière (création de radiers, pose de blocs, rétrécissement du lit...) et en réduisant l'impact des obstacles à l'écoulement (aménagement des barrages...).

Voici des exemples de travaux réalisés en 2013 :



**Aménagement du barrage** de Chatelais et rétrécissement du lit du Layon en amont afin de créer des zones d'eau courante (commune de Saint-Georges-sur-Layon).

**Création d'une rivière de contournement** du barrage du Moulin de la Buie sur le Lys, afin d'éviter l'obstacle créé par le barrage (commune de Montilliers).



**Création d'un radier\*** permettant l'accélération du courant, l'oxygénation de l'eau, le maintien d'un lit d'étiage\* et l'aménagement d'un accès pour les pêcheurs (commune de Chaudfonds-sur-Layon).



CONTACT

Ludovic Péaud  
Technicien de rivière du Syndicat Mixte  
du Bassin du Layon  
02 41 59 86 59

## LE XENOPE LISSE COLONISE LE SUD DU MAINE-ET-LOIRE

Le Xénope lisse (*Xenopus laevis*) est un amphibien, originaire d'Afrique du Sud. Dans les années 80, il s'est échappé d'un laboratoire dans les Deux-Sèvres où il servait de matériel biologique à des fins médicales. Il est aujourd'hui reconnu comme espèce invasive.

Le Xénope lisse vit dans tout type de points d'eau, de la mare aux rivières, en passant par les étangs. Il est prédateur des pontes et des larves d'amphibiens autochtones (grenouilles, crapauds,

tritons et salamandres) et se reproduit de manière très importante. Aujourd'hui, son aire de répartition s'étend sur environ 1500 km<sup>2</sup>, jusque dans le Sud-Est du Maine-et-Loire. Plusieurs études et témoignages ont permis de constater sa présence le long du Layon et de son affluent le Lys. Actuellement, aucun individu n'a encore été trouvé dans le bassin versant de l'Aubance, bien que l'espèce en soit très proche (Ambillou-Château et Faye-d'Anjou).



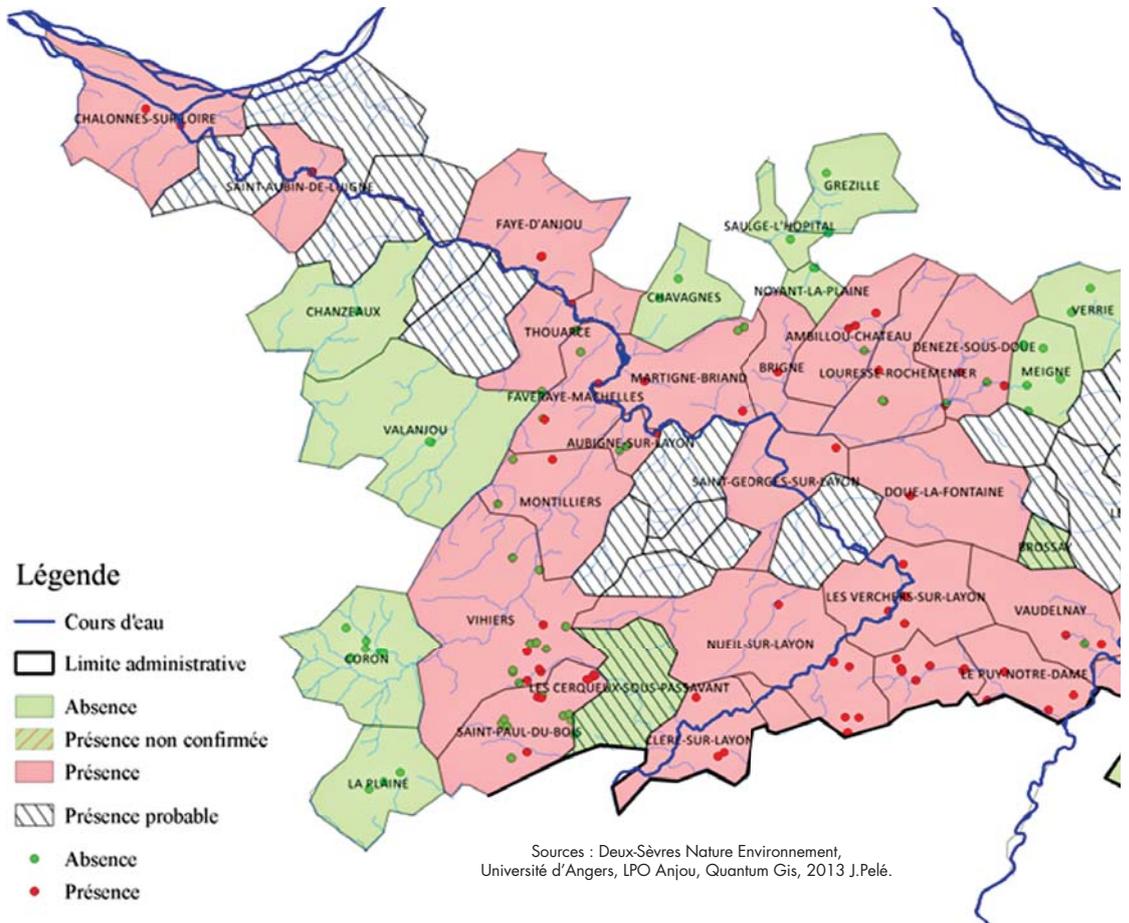
©Guillaume Koch

Toute donnée concernant le Xénope lisse est importante afin d'accélérer la lutte contre cette espèce invasive. C'est pourquoi nous vous proposons de transmettre toute information utile à l'adresse suivante :

xenope@lpo-anjou.org  
ou au 02 41 67 18 18



Afin que les actions de lutte ne soient pas préjudiciables aux amphibiens autochtones, il est important d'avertir la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) avant toute opération de destruction de l'animal.



Sources : Deux-Sèvres Nature Environnement, Université d'Angers, LPO Anjou, Quantum Gis, 2013 J.Pelé.

## Glossaire

**Étiage** : période de faible débit, généralement l'étié pour les cours d'eau de régime pluvial.

**Indice de Fréquence de Traitement (IFT)** : l'indice de fréquence de traitement (IFT) est un indicateur d'intensité d'utilisation de produits phytosanitaires. Il correspond au nombre de doses homologuées appliquées à l'hectare depuis la récolte du précédent jusqu'à la récolte de la culture

en cours. C'est un moyen de suivre des évolutions et de comparer des pratiques.

**Lessivage** : transport d'éléments composant un sol sous l'effet de l'écoulement des eaux d'infiltration.

**Pesticides** : substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, au bois et aux produits ligneux, ou des aliments pour animaux. Par

exemple, désherbants, insecticides et fongicides.

**Radier** : pour un cours d'eau, tronçon de faible hauteur d'eau et de courant rapide, où le substrat du fond est affleurant et à base de graviers et de cailloux.

**Réservoir biologique** : zone comprenant tous les habitats naturels utiles à l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (reproduction, refuge, croissance, alimentation).

La lettre «L'eau en Layon Aubance» est éditée par la Commission Locale de l'Eau - 3, place Joseph Cousin - 49540 MARTIGNÉ-BRIAND  
Tél : 02 41 38 58 42 - Fax : 02 41 38 23 85 - www.eau-layon-aubance.fr  
Directeur de la publication : M. Dominique Perdrieau

Avec la participation de :





# Des astuces pour

# jardiner au naturel

## ARBUSTES, HAIES, ROSIERS, VERGERS ET FLEURS

Dans ces massifs, toutes les herbes sauvages ne sont pas des ennemies. La plupart sont de jolies fleurs utiles aux insectes auxiliaires (voir fiche n°4). Mais leur contrôle est nécessaire pour éviter de concurrencer les plantes cultivées, surtout pour les jeunes plantations. Les solutions sans pesticides sont simples et efficaces.

### PLANTER DANS DE BONNES CONDITIONS

- Travailler la terre au bon moment : jamais quand elle colle aux outils.
- Éliminer toutes les racines des plantes envahissantes (chardon, liseron...).
- Bien émietter la terre et apporter du compost en surface.

### PAILLER SÎT LA PLANTATION

- Ne pas attendre d'être envahi d'herbes spontanées pour réagir.



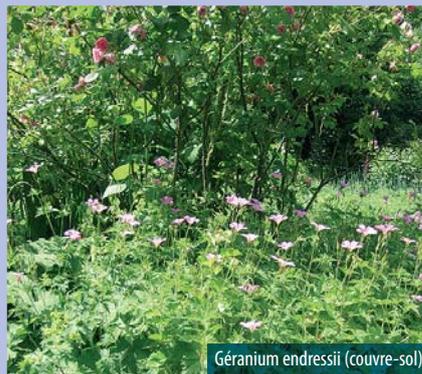
Paillage de feuilles mortes broyées dans un parterre de fleurs

### PLANTER DES COUVRE-SOLS

Ces plantes, installées en bordure des haies, sous les arbres, entre les rosiers et les arbustes caducs, sont choisies pour leur aptitude à couvrir le sol et à s'étendre peu à peu sans envahir le jardin. Elles ne laissent plus de place pour les herbes indésirables. Ce sont des plantes rustiques qui résistent à l'ombre, à la sécheresse, à la concurrence racinaire, au gel. Certaines peuvent même se ressemer ça et là.

### Plantes vivaces basses parmi les plus performantes :

Alchémille mollis (se resseme assez facilement), consoude rampante à grandes fleurs (Symphytum grandiflorum ou ibericum, efficace, pour tout sol et toute exposition), épimédium (beau et ultra résistant en toute saison), géranium botanique (macrorrhizum, sanguineum, endressii), lamier maculé (éviter le lamier jaune trop envahissant), marjolaine compacte, pachysandra (tous sols et toutes expositions), petite pervenche (éviter la grande trop envahissante), lierre sauvage ou horticole.



Géranium endressii (couvre-sol)

### En situation ensoleillée :

Nepeta mussinii et faassenii (plus haut), céraïste, phlomis de Russel (résiste au chaud, sec, froid), bruyère de Darley...

### Arbustes rampants :

Ils assurent la même fonction le long d'un muret, d'un talus, pour couvrir de grandes surfaces : fusains rampants, cotonéasters rampants, symphorine «Hancock».

### Entretien des couvre-sols :

Apporter un peu de compost et pailler dès la plantation. Tailler, désépaissir et remettre de l'ordre de temps en temps.



Consoude à grandes fleurs utilisée comme couvre-sol.

### ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

- Couvrir avec un paillis permanent. Pailler après la chute des feuilles des arbres pour recouvrir les feuilles malades.
- Retirer tous les fruits abîmés qui restent accrochés aux branches en hiver.

### HAIES

- Éviter les haies de résineux ou composées d'une seule espèce. En mélange et fleuries, elles sont à la fois le couvert et le refuge de nombreux auxiliaires de jardin. Mélanger les arbustes horticoles avec des arbustes champêtres, les plus utiles. Leur allure touffue, les fleurs, les baies accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux, des papillons, des hérissons...

- En automne, pousser les feuilles tombées sur la pelouse vers les haies et les glisser sous les branches basses. Elles seront le refuge des coccinelles.



Haie fleurie : sureau, noisetier, laurier-tin, troène doré...

### RAVAGEURS ET MALADIES

Ils s'installeront inévitablement si les plantes ne sont pas adaptées au sol, au climat et à l'exposition (ombre, soleil, vent). Une plante «bien dans ses racines» sera en bonne santé et résistante.

### ROSIERS

Pour éviter les maladies, quelques précautions :

- choisir des variétés résistantes à l'oïdium (blanc) et tolérantes à la maladie des taches noires et à la rouille (demander conseil à son vendeur),
- ne pas planter trop serré,
- planter au soleil. Rares sont les variétés qui tolèrent l'ombre,
- apporter du compost régulièrement et pailler après la chute des feuilles en hiver pour recouvrir les feuilles malades.



Rosier Westerland

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Moins dangereux pour l'environnement, les produits biologiques et naturels doivent être utilisés avec précaution : protection de l'applicateur (vêtements, lunettes...), respect des doses indiquées sans surdosage, rinçage hors du réseau des eaux usées et pluviales. Bio et naturel ne veulent pas dire inoffensifs pour l'homme et les animaux du jardin. Ne traitez pas en présence des abeilles et des insectes auxiliaires.



# LES PLANTES INVASIVES

**Une plante invasive est une espèce exotique naturalisée se développant en abondance, transformant et dégradant les milieux naturels qu'elle envahit.**

Suite à son introduction, elle a su s'adapter aux conditions de son nouvel environnement : sol, climat, pollution.

Ne rencontrant aucune contrainte ni ennemi naturel, elle se répand rapidement dans le milieu et prend peu à peu la place des plantes locales.

Installée, une plante invasive peut causer de nombreux dommages :



Invasion d'un terrain vague par l'Herbe de la Pampa

## ATTENTION

Il ne faut pas confondre les plantes invasives avec les plantes envahissantes indigènes telles que le mouron, l'ortie, le chardon, le liseron, etc... Même si elles posent parfois des problèmes au jardin, ces plantes sont souvent la conséquence de mauvaises pratiques de culture (terre nue, sol tassé ... ).

En jardinant au naturel, on retrouve de bonnes pratiques qui limitent ces proliférations.

- environnementaux : perte de biodiversité locale, transformation du paysage,
- économiques : gêne pour la pêche, la navigation, perturbation des captages d'eau potable, coûts importants d'élimination,
- sanitaires : allergies par les pollens, brûlures par contact avec la peau.

## QUELLES PLANTES SONT INVASIVES ?

### Les principales plantes terrestres

- les grandes Renouées asiatiques (Fallopia ou Reynoutria japonica, sachalinensis, x bohémica),
- le Baccharis ou Sénéçon en arbre ou faux Cotonnier (Baccharis halimifolia),
- le Paspale à deux épis (Paspalum distichum),
- le Buddleia du père David ou Arbre à papillons (Buddleia davidii) \*,
- l'Impatiène ou Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera),
- la Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum),
- l'Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana),
- le Sénéçon du Cap (Senecio inaequidens),
- le Laurier palme (Prunus laurocerasus),
- le Stipe «cheveux d'ange» (Nassella tenuissima).

### Les principales plantes aquatiques

Achetées pour agrémenter les plans d'eau ou les aquariums :

- l'Egérie dense et l'Elodée de Nuttall (Egeria densa, Elodea nuttallii),
- le Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum),
- la Crassule de Helms ou Orpin des marais (Crassula helmsii),
- les Jussies à grandes fleurs et faux Pourpier (Ludwigia grandiflora et L. peploides) \*,
- l'Hydrocotyle fausse renoncule (Hydrocotyle ranunculoides).

## PRAIRIES FLEURIES

Beaucoup de graines commercialisées dans les mélanges pour prairies fleuries ne sont pas des espèces locales mais des variétés décoratives provenant d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique.

Ces graines, semées aujourd'hui, peuvent devenir les plantes invasives de demain. Privilégions les espèces et variétés locales.

En outre, elles sont meilleures pour attirer les papillons, les butineurs et les insectes auxiliaires.



Invasion d'une friche par les grandes Renouées



Graines à aigrettes du Baccharis

## DES SOLUTIONS

### Pour en limiter l'impact :

- ne pas les planter ou semer,
- se renseigner sur les plantes que l'on veut mettre dans son jardin (croissance, occupation du sol, besoin...) et s'informer sur les plantes données ou reçues,
- en parler à ses proches, voisins, amis, pour les informer et les sensibiliser,
- retirer les plantes disséminées hors de son jardin.

### Pour les enlever définitivement :

- retirer les plantes avec les racines,
- effectuer des coupes rases répétées,
- bâcher les souches à l'aide d'un plastique épais et opaque pendant au moins un an,
- ne pas utiliser de pesticides. Ils créent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent et leur efficacité sur ces plantes n'a pas été prouvée.

### Pour réduire les risques de prolifération :

- tailler les fleurs lorsqu'elles se flétrissent pour éviter l'apparition des graines ou des fruits,
- tailler les fleurs avant la floraison.

## POINTS RÉGLEMENTAIRES

• Ne pas les brûler dans son jardin. «La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite» par l'article 84 du règlement sanitaire des 5 départements des Pays-de-la-Loire.

• Ne pas les disperser ou jeter dans la nature. L'introduction volontaire dans le milieu naturel d'une espèce végétale non indigène et non cultivée est susceptible d'être punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (art L.415-3 du code de l'environnement) et 750 € en cas d'introduction involontaire, par négligence ou imprudence (art L. 415-1).

## DÉJÀ INTERDIT

En France, l'arrêté du 2 mai 2007 interdit la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel des Jussies : Ludwigia grandiflora et L. peploides.



Invasion d'une prairie humide par une Jussie

Retrouvez la liste complète et actualisée des plantes invasives en Pays-de-la-Loire sur le site du Conservatoire Botanique national de Brest : <http://www.cbnbrest.fr/site/telechargement.html>

Pour en savoir plus sur les plantes invasives, vous pouvez consulter le site de la DREAL :

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plantesexotiques-envahissantes-r431.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plantesexotiques-envahissantes-r431.html)

le site de Loire Nature : [www.centrederesources-loirenature.com](http://www.centrederesources-loirenature.com) à la rubrique Plantes invasives

## QUE FAIRE DES VÉGÉTAUX ENLEVÉS ?

- valoriser les branches pour le chauffage : rondins et fagots, ou en paillage,
  - composter les plantes molles type Renouées après un broyage et un séchage de quelques jours au soleil sauf si elles sont en graines,
  - confectionner avec les tiges creuses des nichoirs et abris à insectes.
- A défaut, les plantes seront apportées en déchèterie après les avoir fait sécher.

\* Les variétés horticoles telles que Lochinch pour les Buddleia ne forment pas ou peu de graines et ne sont donc pas invasives. Demandez conseil à votre pépiniériste.

